



N° 5

Novembre
2009

L'Echo de Courlans

Le mot du maire

Comptable des deniers publics, le conseil municipal a comme préoccupation constante d'adapter son fonctionnement et ses investissements aux moyens budgétaires qui sont les siens.

C'est ainsi que le taux des taxes communales n'a pas augmenté cette année.

Pour autant, certains investissements ont été ou sont en passe d'être réalisés. Vous en trouverez le détail dans ce cinquième numéro de l'Echo de Courlans.

Alain Pattingre

Environnement

Le SYDOM a lancé en 2008-2009 un plan de développement du compostage domestique dans le Jura.

En 2008, sur 200 kg d'ordures ménagères, il y avait 59 kg de déchets fermentescibles. Il y en a aujourd'hui 47 kg. Entre ces deux caractérisations, de nombreuses actions ont été menées dans les communes concernées : réunions publiques, vente de composteurs à prix réduits, interventions du maître composteur,... La conscience des usagers qui ont su faire évoluer leurs habitudes de tri est à souligner. Continuons dans cette voie !

Voir le site internet : <http://www.letri.com>

Grenelle de l'environnement

Vous avez tous entendu parler du Grenelle de l'Environnement et de sa traduction législative dans les Lois Grenelle I et II. Pour la Loi I, c'est fait, elle a été votée le 3 août dernier en tant que Loi d'orientation pour la mise en œuvre de l'ensemble du dispositif, tandis que « sa fille », la Loi II a été votée au Sénat avant de passer à l'Assemblée.

Concrètement, que vont apporter ces Lois dans notre quotidien ? Tout d'abord, il convient de rappeler que leur portée concerne 5 axes : l'énergie et le bâtiment, l'urbanisme et l'aménagement durable, la biodiversité, les transports et l'eau.

A titre d'exemple majeur, on peut mentionner l'obligation qui est écrite dans la Loi Grenelle I de ne construire que des bâtiments de type BBC (Bâtiments Basse Consommation) à compter du 31 décembre 2012, autant dire demain. Ces BBC Effinergie sont caractérisés par une consommation énergétique de 50 kWh/m².an alors que la réglementation actuelle (RT 2005) les situait plutôt autour de 130 à 150 kWh/m².an. Et ce n'est qu'un début puisque la Loi prévoit qu'à compter de 2020, ces mêmes bâtiments devront être à énergie positive, soit produire par leurs propres moyens (panneaux solaires, micro éoliennes...) autant d'énergie qu'ils n'en consomment. En conséquence, ne pas construire dès aujourd'hui en BBC équivalait à investir dans une maison qui n'aura plus

aucune valeur à peine sortie de terre, sauf à engager à très court terme de coûteux travaux de mise aux normes...

Les élus de Courlans sont à votre entière disposition pour vous informer sur le Grenelle, ses conséquences et implications autant pour votre quotidien que pour la vie de notre commune.

Site internet

<http://www.courlans.fr>

Plus de 1200 visites sur notre site internet, qui depuis sa création, a déjà connu de nombreuses mises à jour. Les actualités et dernières informations vous sont annoncées **dès la page d'accueil** dans la rubrique :

DERNIERES NOUVELLES

- [Conseil municipal du 17/09](#)
- [Enquêtes publiques](#)
- [Recensement militaire](#)
- [Etat civil 2009](#)
- [Nouvelles photos de l'école](#)

Budget

Lors du budget primitif 2009, le conseil municipal a décidé de **maintenir les taxes à leur niveau de 2008**.

Cependant beaucoup ont constaté que le montant de l'impôt a augmenté. La lecture du détail du calcul des cotisations permet de vérifier que **le taux communal n'a pas augmenté**, mais que c'est la valeur locative qui sert à ce calcul et qui est déterminée par le service des impôts qui elle a augmenté.

Le maintien du taux communal a ainsi permis d'atténuer l'augmentation globale de l'impôt.

Travaux

Les travaux d'isolation et le remplacement des portes d'accès au groupe scolaire sont en cours de réalisation. Ces aménagements s'inscrivent

dans le cadre des économies d'énergie et du développement durable. Les travaux de voirie de la rue du Chalet sont terminés. Enfin, la clôture le long de la forêt communale, route de Chilly, a été posée ce printemps.

Rentrée scolaire

Cette année, la rentrée est marquée par quelques changements dans l'équipe pédagogique : Mme Véronique Albouy remplace Mme Sylviane Hoarau. Mme Truche remplace M. Jean François Pernot. L'équipe municipale leur souhaite la bienvenue. Melle Christelle Fargette, emploi de vie scolaire, a quitté l'école à la fin de son contrat. Elle est remplacée par M. Farid Sidane.



Répartition des classes :

- PS et MS : Mme Fels assistée d'Adeline Montagnon
- MS et GS : Mme Albouy assistée de Maryse Gros
- CP/CE1 : M. Cieplik
- CE1/CE2 : M. Brayard
- CE2/CM1 : Mme Risse
- CM2 : Mme Pichon-Dufourt (remplacée par Mme Truche le vendredi)

Direction :

Mme Pichon-Dufourt - Tel : 03 84 24 09 11

Vous pouvez retrouver les informations sur l'école et ses activités sur le site de la commune à l'adresse suivante :

<http://www.courlans.fr/groupscol.html>

Infos pratiques

Horaires d'ouverture du secrétariat au public : Merci de respecter ces horaires

- Lundi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h00
- Mardi : de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 19h00
- Tel : 03 84 47 12 05 - Fax : 03 84 47 35 31

Permanences de Monsieur le Maire et d'un adjoint : chaque mardi de 17h30 à 19h00 (il est conseillé de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie)

Recensement militaire

- **Qui ?** Tous les citoyens français, garçons et filles.
 - **Quand ?** Dès le seizième anniversaire et dans les 3 mois qui suivent.
 - **Où ?** A la mairie. Une attestation vous sera délivrée.
 - **Comment ?** Se présenter, muni de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents.
- Attention !** Ce recensement est obligatoire (pour passer le permis de conduire, le baccalauréat...)

CCBL

Transfert de la compétence sportive :

A compter du 1^{er} octobre 2009, le conseil communautaire a décidé le transfert de la compétence sportive à la communauté de communes.

Ce transfert porte sur les équipements et le personnel chargé de l'entretien. Les installations concernées sont celles dédiées exclusivement au sport. De même, le transfert des subventions de fonctionnement annuelles et régulières est également retenu. Les communes restent libres d'accorder des subventions ponctuelles pour des manifestations sportives importantes ou exceptionnelles.

Culture - loisirs

L'école de musique inter-communale « La Corlavoise » propose toujours ses activités à Courlans, Courlaoux, Montmorot.

Contact : Pierre Melot – 06 76 70 52 49
pierremelot@wanadoo.fr

Agenda

- **Cérémonie du 11 novembre à 11h45 au monument aux morts :** RV à 11h30 devant le local des pompiers.
- **Repas des Aînés le 29 novembre au caveau municipal.**
- **Téléthon le 5 décembre :** les modalités seront affichées et diffusées.

Site internet : <http://www.courlans.fr>

Courriel : mairiedecourlans@wanadoo.fr